

d'Assainissement Non Collectif

Projet de mise en place ou de réhabilitation d'un assainissement non collectif : vous devez transmettre au SPANC de la CCLMHD une étude de faisabilité (capacité du sol à l'infiltration et dimensionnement de l'assainissement) et son schéma d'implantation correspondant, établie par un bureau d'étude compétent accompagné du présent document, complété et signé par le demandeur et le bureau d'étude.

Communauté de Communes Lacs et
Montagnes du Haut Doubs
5, Rue de la Caserne
25370 LES HOPITAUX VIEUX
Tel : 03.81.49.29.37
Courriel : secretariat.technique@cclmhd.fr

Informations générales :

Prénom-NOM :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse électronique :

Bureau d'études retenu :

.....

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu :

.....

Projet :

- Nature du projet d'assainissement : Installation neuve (à créer)
 Réhabilitation d'une installation existante
- Nature du projet immobilier : Création d'un ou plusieurs logements
(Ou création de pièces principales supplémentaires)
 Aucune modification sur le ou les logements existants
- Le projet fait-il l'objet d'un dépôt d'un dossier d'urbanisme en mairie ? Oui Non

Le terrain :

- Adresse complète :
- Référence(s) cadastrale(s) : section(s) :
Numéro de parcelle(s) :

Détails du projet :

Construction(s) à usage d'habitation :

Résidence principale Résidence secondaire Autre :

Nombre de logement(s) :

Nombre de pièce(s) principale(s) :

Construction(s) à usage autre qu'habitation :

Nature :

Nombre d'équivalent(s)-habitant(s) : E.H.

Le calcul détaillé du nombre de pièces principales et d'équivalents habitants doit figurer dans l'étude de faisabilité

Partie à remplir par le bureau d'étude si nécessaire

Description des ouvrages préconisés par le bureau d'étude et retenus par le demandeur :

• **Filière d'assainissement préconisée par le bureau d'étude et retenue par le demandeur :**

Mise en place d'un bac à graisse ? Oui Non Volume : litres

Filières classiques :

Fosse toutes eaux

Préfiltre séparé

Volume : Litres

Volume : Litres

Filtre à sable vertical non drainé

Lit d'épandage

Lit d'épandage

Filtre à sable vertical drainé

Surface : m²

Tranchée(s) d'épandage

Nombre et longueur : X ml

Filières agréées :

N° d'agrément

Filtre compact ou micro-station

Filtre planté de roseaux (macrophytes)

.....

Dénomination commerciale

Capacité de traitement

.....

..... E.H

Toilettes sèches :

Toilettes sèches :

Nombre de bac(s) de compostage :

Valorisation sur la parcelle des sous-produits issus de l'utilisation de toilettes sèches ? Oui Non

• **Informations complémentaires :**

.....
.....

Evacuation des eaux traitées :

• **Rejet par :**

Infiltration dans le sol en place (tranchée(s) ou lit d'infiltration) :

Nombre : Longueur totale : ml Surface : m2

Réseau de surface (l'autorisation de raccordement devra être jointe au présent dossier) :

Ruisseau (dénomination :)

Réseau d'eaux pluviales

Fossé

Puits d'infiltration :

Diamètre : m Profondeur : m Surface de contact : m2

Autre (à préciser) :

• **Autres informations ou commentaires :**

.....
.....

- Existence d'un puits ou d'un captage d'eau potable à moins de 35 m, destiné à la consommation humaine et situé en amont hydraulique de l'installation d'assainissement : Oui Non

Engagements du demandeur

Le demandeur s'engage :

- A ne réaliser les travaux d'assainissement qu'après accord du SPANC de la CCLMHD sur le projet.
- A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement.
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre de la bonne exécution des travaux.
- A obtenir toutes les éventuelles autorisations nécessaires (de passage, de raccordement, etc..) avant de faire réaliser les travaux d'assainissement.
- A procéder à la réception des travaux avec l'entreprise de terrassement et à transmettre le procès-verbal de fin de mission au SPANC.
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement.
- A assurer le bon entretien conformément au guide d'entretien du fabricant.
- Dans le cas où le demandeur n'est pas propriétaire, à informer ce dernier des engagements précités.

Validation des informations par le bureau d'étude

VU et accepté le,

Cachet de la société :

Le demandeur :

A, le

Signature du demandeur :

Après examen du dossier, le SPANC de la CCLMHD vous transmettra un avis sur la conformité du projet d'assainissement non collectif.